

COMPTE-RENDU
Réunion du conseil municipal en date du 23 MARS 2021

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Excusés : Mme DUPRÉ Amandine.
- ✓ Absents : M. SOLEILHAC Stéphane.
- ✓ Date des convocations : 16/03/2021
- ✓ Secrétaire : M. Philippe RAVISSE

➤ Le compte-rendu en date du 26/02/2021 a été validé à l'unanimité.

CABINE TELEMEDECINE : M. le Maire fait le point sur ce projet :

- L'ensemble des 25 communes de la conférence Bresse sont solidaires pour contribuer à la charge financière comprenant les frais de consommables et de personnel de cet équipement. La masse salariale de l'agent d'accueil référent de la cabine sera réglée à 50% par le CA3B dans la limite d'un demi équivalent temps plein et le reste par les communes, selon une clé de répartition combinant plusieurs critères :
 - le temps de parcours,
 - la distance,
 - le nombre d'habitants.
- Au bout d'un an de fonctionnement, une clause de revoyure permettra d'adapter ou de modifier les critères de la clé de répartition, en fonction de la fréquentation et de l'origine de la patientèle, pouvant à terme, permettre de solliciter d'autres communes dans un périmètre de 15 kms autour de St Julien sur Reyssouze, y compris hors secteur conférence Bresse ou hors CA3B.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : Chaque compte de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement est présenté aux élus. La clôture des comptes 2020 se solde comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de 59 671.41 €
- Un déficit d'investissement de 17 215,99 €

Le président de séance, M. Philippe RAVISSE propose le vote du compte administratif 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020 : Les documents budgétaires de la commune sont conformes au compte de gestion émis par la trésorerie : le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 : Comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux de taxe foncière bâtie (TFB) et taxe foncière non bâtie (TFNB), la taxe d'habitation étant progressivement supprimée.

- Le conseil municipal décide de reconduire, pour 2021, les mêmes taux que l'année précédente, soit 9.80 % pour la TFB et 30.32 % pour le TFNB.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : M. le Maire énonce les différentes demandes. Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants à chaque association :

- COMITÉ DES FÊTES de COURTES	300.00 €
- FOOTBALL CLUB BRESSE NORD	200.00 €
- SOCIÉTÉ MUSICALE HAUTE BRESSE	100.00 €
- CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00 €
- ACCA de COURTES	200.00 €
- LES RESTAURANTS DU COEUR	200.00 € (à titre exceptionnel en 2021)

Soit 1 200.00 € à payer au compte 6574.

A noter : la subvention aux restaurants du cœur est versée cette année considérant la précarité dans laquelle certains jeunes étudiants ou actifs se trouvent plongés du fait de la crise sanitaire COVID-19 ; s'agissant du club du 3^{ème} âge, Marcel Lale-Démoz précise que l'association va être dissoute, à défaut de participant, il est donc inutile de verser une subvention.

BUDGET PRIMITIF 2021 : Il s'équilibre en section de fonctionnement à 412 418.00 € et en section d'investissement à 253 542.43 €. Il est voté à l'unanimité.

SITE INTERNET : Le site internet est créé : mairie-courtes.fr. M. le Maire félicite Mme Sandrine CHARVET D'ALBERTO, rédactrice en chef, pour tout le travail effectué.

DÉFENSE INCENDIE : Le document d'arpentage a été transmis à la commune par le cabinet de géomètres ABCD. La surface à acquérir est égale à 2 021 m². Le terrain est boisé d'acacias que l'actuel propriétaire, M. Sandelion, ne souhaite pas couper avant la vente.

Pour permettre d'avancer sur le projet, il conviendra d'enlever les acacias par quelques particuliers de la commune qui pourraient être intéressés, la commune ne disposant pas du matériel nécessaire pour ce travail de bûcheronnage.

Le conseil municipal relève cependant que ce travail ne pourra être fait avant la signature de l'acte de vente à l'étude Notariale de Me Bonneau, sauf à obtenir l'autorisation de M. Sandelion.

DIVERS :

- M. le Maire rappelle que les conseillers peuvent s'inscrire dans les différents groupes de travail de la conférence Bresse de la CA3B.
- M. le Maire informe que les panneaux PMR ont été commandés pour implantation devant le local de chasse, devant l'église et le cimetière.
- Un pavillon type 4 au « Clos de l'Etang Penet – 412 Route de Vernoux » va se libérer le 19/04/2021.
- Plusieurs transactions immobilières sont en cours sur la commune, M. le Maire donne les informations complémentaires.
- Faire un mail au service « ordures ménagères » de CA3B pour signaler qu'il n'y a plus de couvercle sur le container « jaune » du tri sélectif.
- Prochaine réunion : mardi 27 avril 2021 à 20 h 30.

Le Maire,
T. PALLEGOIX

